



AVIS DE CONFORMITÉ

Panel d'élèves du premier degré recrutés en 2011

Service producteur : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) – ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative.

Opportunité : avis favorable émis le 24 novembre 2010 par la commission Services publics et services aux publics

Réunion du Comité du label du 23 juin 2011 (formation Ménages)

Depuis le début des années soixante-dix, la DEPP analyse les trajectoires des élèves et l'évolution de leur niveau d'acquis en suivant des cohortes dans le temps. Le panel d'élèves recrutés en 2011 se situe ainsi dans la droite ligne du panel 1978 (22 000 écoliers suivis pendant huit ans) et de celui de 1997 (9 000 écoliers suivis depuis leur entrée au cours préparatoire). Le nouveau panel d'écoliers sera la seule source permettant de mesurer l'égalité des chances et d'identifier les facteurs familiaux d'échec ou de réussite dans l'enseignement du premier degré.

Le panel a pour objectif de décrire et d'expliquer les carrières et performances scolaires des élèves depuis l'entrée à l'école élémentaire jusqu'à l'entrée en sixième. Il permet de suivre de manière précise et détaillée les cheminements des élèves au sein de l'école élémentaire, de mesurer l'équité de l'enseignement élémentaire, d'évaluer l'effet de mesures de politiques éducatives mises en place dans l'enseignement primaire, de mesurer l'évolution des acquis cognitifs des élèves du cours préparatoire à la fin du CM2 en identifiant les facteurs de progression, et également de mesurer l'évolution des acquis des élèves à l'entrée au cours préparatoire entre 1997 et 2011. Le panel 2011 est également l'occasion, en association avec le service statistique ministériel de la Culture, de mesurer l'évolution des pratiques culturelles des jeunes enfants au cours de la scolarité primaire.

Le panel recueille des informations sur les caractéristiques sociodémographiques de l'élève, son milieu familial (composition, situation par rapport à l'emploi, catégorie socioprofessionnelle, niveau de diplôme, revenu, origine immigrée ou non, conditions de logement), le degré d'implication des parents dans le suivi de la scolarité de l'enfant, l'opinion des parents sur l'école et le fonctionnement du système éducatif, le déroulement de la scolarité à l'école maternelle, le niveau d'acquis cognitifs des élèves au début et en fin de scolarité élémentaire, le parcours scolaire des élèves dans l'enseignement primaire et les dispositifs pédagogiques dont a bénéficié l'élève.

Il concerne les écoliers entrés pour la première fois au cours préparatoire dans une école publique ou privée de France métropolitaine à la rentrée scolaire 2011. Le panel est observé pendant toute la scolarité élémentaire des élèves, soit une durée de cinq à sept ans selon les cas.

Les modalités de collecte varient selon le type d'informations demandées :

- la situation scolaire des élèves est actualisée chaque année, en début d'année scolaire, soit par appariement avec les bases d'élèves du premier degré, si c'est possible, soit par enquête par Internet ou par questionnaire papier ;
- les acquis des élèves sont mesurés au début et à la fin de la scolarité élémentaire par des questionnaires papier qui seront administrés, en classe par les enseignants dans les écoles retenues, selon un protocole qui garantit la confidentialité des réponses. La première prise d'information aura lieu en septembre 2011 ; la seconde est prévue en avril-mai 2016, à la fin de la cinquième année d'études. Cette prise d'information pourrait être complétée par une nouvelle mesure des acquis des écoliers ayant atteint le CM2 avec un an de retard, au début du deuxième trimestre 2017. Selon cette même périodicité, des enquêtes à destination des directeurs d'école et des enseignants pourraient être mises en œuvre pour recueillir des informations sur les différents dispositifs pédagogiques mis en place dans l'école et ceux dont l'élève a bénéficié.

- les informations sur le milieu familial de l'élève et la manière dont les parents vivent la scolarité de leur enfant sont recueillies auprès des familles par une enquête postale en avril-mai 2012, puis en fin de cinquième année de scolarité élémentaire (avril-mai 2016).

Les collectes annuelles sont réalisées par la DEPP, tandis que la collecte sur les acquis des élèves est mise en œuvre dans les écoles suivant un protocole établi par la DEPP et celle auprès des familles est réalisée par un organisme de sondage privé sélectionné dans le cadre d'un appel d'offre.

Pour éviter une trop grande dispersion des élèves dans un nombre important d'écoles, l'échantillon est issu d'un sondage à deux degrés. L'échantillon de départ est constitué d'environ 1 000 écoles dans lesquelles 15 000 élèves sont tirés aléatoirement. En absence de base de sondage exhaustive des élèves du premier degré, le tirage des élèves de l'échantillon est effectué par les directeurs d'école selon une méthode aléatoire fixée et fournie par la DEPP. Les caractéristiques sociodémographiques et les informations concernant la situation scolaire à la rentrée 2011 des élèves du panel sont recueillies par un questionnaire renseigné par les directeurs d'école au moment du recrutement de l'échantillon.

Le comité opérationnel chargé de mettre au point l'architecture du dispositif réunit des membres des bureaux de la DEPP, des représentants de la Direction générale de l'enseignement scolaire, des Inspections générales du ministère de l'Éducation nationale et du Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture et de la Communication. Un comité de concertation comprenant des représentants des syndicats d'enseignants, de grandes fédérations de parents d'élèves et de l'Association des maires de France sera réuni avant le lancement de l'enquête.

Les résultats de l'enquête donneront lieu à des études diffusées dans les supports éditoriaux de la DEPP (*Éducation et Formations, Notes d'information, Repères et références statistiques*) ou extérieurs (publications de l'Insee, revues scientifiques dédiées aux sciences de l'éducation). À terme, le fichier des données anonymisées sera mis à disposition des chercheurs via le réseau Quételet.

Le Comité du label demande au service de lui fournir les pièces qui manquaient au dossier. Ces pièces ont été transmises par le service le 27 juin 2011.

Il émet en outre les remarques ou recommandations suivantes :

- Le présent label ne porte que sur les opérations qui lui ont été soumises et couvre :
 - le questionnaire de recrutement adressé aux directeurs d'écoles en septembre 2011,
 - l'actualisation annuelle de la situation des élèves à chaque rentrée scolaire,
 - la première mesure des acquis des élèves qui aura lieu en septembre 2011,
 - la première interrogation des familles qui se déroulera en avril-mai 2012.

Les opérations ultérieures (mesure des acquis des élèves et seconde interrogation des familles) prévues entre 2016 et 2017 devront faire l'objet d'une nouvelle présentation au Comité.

Le Comité précise par ailleurs que le questionnaire destiné à évaluer les compétences des élèves n'entre pas dans son champ d'expertise et qu'il ne peut se prononcer sur la qualité technique de ce questionnement. Il prend néanmoins acte de la consultation d'experts en la matière par le service.

- Être vigilant sur les procédures de maintien du contact avec les enfants du panel et leurs familles entre les différentes vagues d'interrogation.
- Fournir aux chercheurs le fichier des données du panel au fur et à mesure de son avancement dans le cadre du Réseau Quetelet et de mettre à disposition des fichiers équivalents à ceux analysés par la DEPP dans le cadre du Centre d'accès sécurisé des données (CASD).

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique au panel d'élèves du premier degré recrutés en 2011 et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour les opérations prévues entre 2011 et 2015

Le Président du Comité du label

signé

Jean-Étienne Chapron